

Séance du 24 janvier 2019

Salle de l'Abbaye
BAUME-LES-MESSIEURS

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Au cours de sa séance, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE a

DCC-2019-001

ADHESION DE BAUME-LES-MESSIEURS A ECLA – RECOMPOSITION DU CONSEIL

- **pris acte** de la nécessaire reconstitution du Conseil Communautaire à la suite de l'adhésion de la Commune de BAUME-LES-MESSIEURS à ECLA au 1er janvier 2019,
- **proposé** la répartition basée sur l'accord local à 64 conseillers communautaires répartis comme suit :
 - LONS-LE-SAUNIER : 25 sièges,
 - MONTMOROT : 4 sièges,
 - PERRIGNY : 2 sièges,
 - COURLAOUX : 2 sièges,
 - COURLANS : 2 sièges,
 - MACORNAY : 2 sièges,
 - TRENAL : 2 sièges compte tenu de la création d'une commune nouvelle avec MALLEREY selon arrêté préfectoral en date du 18 mai 2017,
 - et les 25 autres communes à 1 siège, à savoir BAUME-LES-MESSIEURS, BORNAY, BRIOD, CESANCEY, CHILLE, CHILLY-LE-VIGNOBLE, CONDAMINE, CONLIEGE, COURBOUZON, L'ETOILE, FREBUANS, GERUGE, GEVINGEY, MESSIA-SUR-SORNE, MOIRON, MONTAIGU, PANNESSIERES, LE PIN, PUBLY, REVIGNY, SAINT-DIDIER, VERGES, VERNANTOIS, VEVY, VILLENEUVE-SOUS-PYMONT.
- **chargé** M. le Président de transmettre la présente délibération à M. le Préfet et aux Maires des communes membres d'ECLA pour approbation par leur Conseil Municipal avant le 1er avril 2019 selon la règle de la majorité qualifiée.

DCC-2019-002

REVISION DES STATUTS D'ECLA

- **approuvé** les statuts d'ECLA applicables au 1er janvier 2019,
- **chargé** M. le Président de transmettre la présente délibération à Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres d'ECLA pour approbation par leur conseil municipal dans un délai de 3 mois,
- **chargé** M. le Président de transmettre la présente délibération à M. le Préfet du Jura.

DCC-2019-003

AMENAGEMENT NUMERIQUE - PRESTATIONS

- **décidé** de confier la mission de conseil et d'assistance pour l'aménagement numérique à AMENAGIQUE, dirigée par Monsieur Jean-François IEHL, pour l'année 2019.
- **approuvé** le contrat de prestation,
- **autorisé** le Président à le signer ainsi que tout document afférent,
- **dit** que les crédits seront inscrits au budget 2019.

DCC-2019-004

MISSIONS ET REMUNERATION DU MEDECIN INTERVENANT DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

- **approuvé** les missions et la rémunération du médecin intervenant dans les structures d'accueil de la petite enfance,
- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

DCC-2019-005

REGLES DES FONDS DE CONCOURS DEMANDES AUX COMMUNES POUR LES AMENAGEMENTS DES CHEMINEMENTS DOUX

- **approuvé** les modalités de financement des cheminements doux partagés cycles/piéton,
- **autorisé** M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

DCC-2019-006

CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE DE MONTMOROT

- **accepté** de passer une convention de maîtrise d'ouvrage unique délégrant la maîtrise d'ouvrage à la commune de Montmorot pour la réalisation du cheminement doux en espace partagé sur le chemin des Crochères.
- **dit** que la contribution d'ECLA s'élèvera à hauteur de 50 % du montant des travaux spécifiques des cheminements doux, déduction faite des subventions éventuellement perçues par la commune.
- **autorisé** M. le Président à signer cette convention et tout document utile relatif à cette décision.

DCC-2019-007

VENTE D'UN TERRAIN SUR LA ZONE D'ACTIVITE LES PLAINES II A COURLAOUX A LA SOCIETE MACLE ET FONTAINE

- **donné** un accord de principe à l'implantation de la SCI Macle et Fontaine Associés sur la zone « Les Plainnes 2 » à Courlaoux
- **décidé** la cession à la SCI Macle et Fontaine Associés d'un terrain d'une superficie d'environ 6 001 m²
- **fixé** le prix de vente de ce terrain à 11 € HT/m²
- **précisé** que les frais d'établissement de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur
- **précisé** qu'à défaut d'un dépôt de permis de construire pour ce projet dans un délai de 2 ans et d'une réception des travaux pour cette même construction dans un délai de 2 ans après l'obtention du permis de construire, ECLA pourra récupérer son bien au prix de vente initial.

- **autorisé** M. le Président à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document relatif à cette décision.

DCC-2019-008

VENTE D'UN TERRAIN SUR LA ZONE D'ACTIVITE LES PLAINES II A COURLAOUX A LA SOCIETE MVI LOCATIONS

- **donné** un accord de principe à l'implantation de l'entreprise MVI Locations sur la zone « Les Plainnes 2 » à Courlaoux
- **décidé** la cession à la SCI MVI Locations d'un terrain d'une superficie d'environ 3 300 m²
- **fixé** le prix de vente de ce terrain à 11 € HT/m²
- **précisé** que les frais d'établissement de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
- **précisé** qu'à défaut d'un dépôt de permis de construire pour ce projet dans un délai de 2 ans et d'une réception des travaux pour cette même construction dans un délai de 2 ans après l'obtention du permis de construire, ECLA pourra récupérer son bien au prix de vente initial,
- **autorisé** M. le Président à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document relatif à cette décision.

DCC-2019-009

CAMPUS NUMERIQUE

- **dit** que le projet tel qu'approuvé par délibération du 16 décembre 2016 est abandonné,
- **décidé** de confier la gestion du Campus Numérique à une association (Association de Gestion du Campus Numérique),
- **approuvé** les statuts de ladite Association,
- **adhéré** à la charte régionale des tiers lieux,
- **désigné** 2 représentants d'ECLA dans cette association au sein du collège des membres de droit :
 - M. John HUET
 - M. Pierre POULET
- **autorisé** M. le Président à signer tout document utile.

DCC-2019-010

COMMUNICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES POUR L'EXERCICE 2019

- **décidé** de notifier aux 32 communes membres le montant prévisionnel 2019 de leur attribution de compensation selon le tableau récapitulatif ci-dessus.

DCC-2019-011

SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DU CONCOURS PARTICULIER DES BIBLIOTHEQUES POUR L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU LOGICIEL DE GESTION DU PARC INFORMATIQUE PUBLIC

- **sollicité** l'aide de l'Etat (Concours Particulier des Bibliothèques) à hauteur de 50% du coût de l'opération hors maintenance, soit 6 520 € H.T.

DCC-2019-012

LES SCENES DU JURA – CONVENTION DE FINANCEMENT 2019

- **décidé** le versement d'une subvention de 485 000 € pour l'année 2019 à l'Association Les Scènes du Jura en 2 parties :
 - 50 % en février 2019
 - 50 % en juillet 2019

- **approuvé** la convention de financement correspondante,
- **dit** que les crédits seront prévus au budget 2019.

Lons-le-Saunier, le 25 janvier 2019
Pour affichage

Le Président,

Patrick ELVEZI